



Syndicat
CGT
Renault Cléon

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

- LA CGT EXIGE UN JUSTE
PARTAGE DES RICHESSES !
- LA GRÈVE EST UN DROIT.

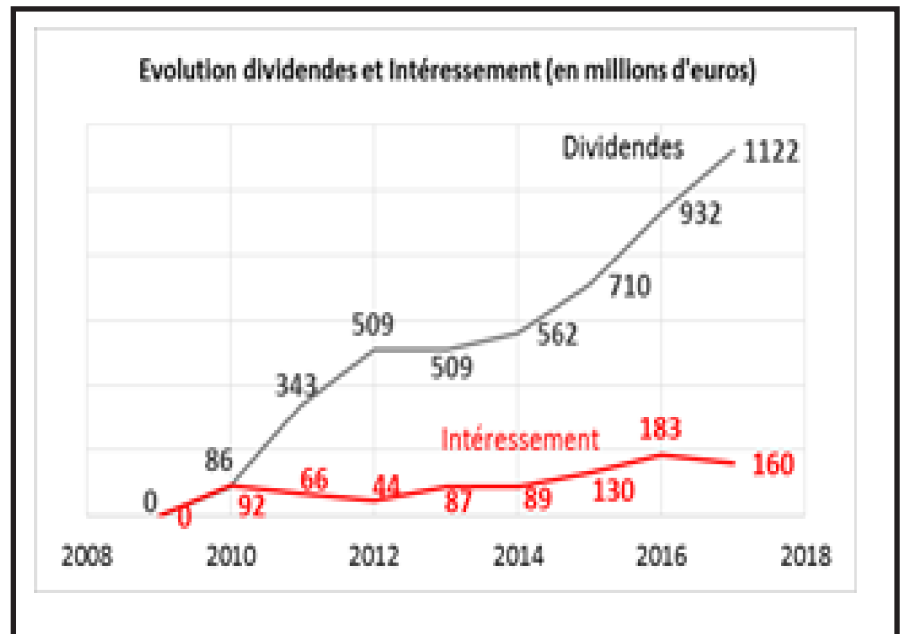
Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 27 février 2018

**On en remet une couche ?
Plus d'un milliard pour les actionnaires,
des miettes pour les salariés...**

On voit bien mieux
l'arnaque avec un petit
graphique.

C'est très clair, les
actionnaires se
goinfrent, les salariés
se serrent la ceinture.



Nous savons que le mécontentement touche toutes les catégories de salariés, la position et les choix de la direction générale sont scandaleux. Le 20 février, 10% des salariés présents à Cléon étaient en grève, 10%, ce n'est pas le reflet du mécontentement réel.

Beaucoup de salariés, et notamment pendant les assemblées de grévistes, nous ont posé la question :

« Pourquoi vous êtes les seuls à appeler à la grève ? ».

Effectivement, pas d'appel des autres syndicats, même pas de communication, auraient-ils honte?...

Pire encore, les salariés nous ont rapporté que certains élus d'autres organisations syndicales ont fait le tour des salariés pour les inciter à ne pas se mettre en grève : une vraie trahison !!!

Soyons clairs, soit la CGT appelait seule, soit il ne se passait rien : La CGT a décidé d'appeler seule à la grève et la CGT assume !!!



Rappel : faire grève est un droit fondamental, une liberté de chaque travailleur.

La grève est un droit « *L'employeur qui tentera de porter, matériellement et illégalement, atteinte à une liberté fondamentale contre les grévistes ou les militants syndicaux pourra être condamné pénalement pour délit d'entrave et discrimination aux droits syndicaux.* »

Des salariés nous ont à nouveau remonté des pressions, chantages aux promotions, dans certains secteurs :

Ça va du SMS avec « *n'oublies pas que tu es en parcours...* », **aux petites phrases** « *tu allais avoir un bloc* »... « *ce n'est pas bien de faire grève pour un nouvel embauché* », **etc...**

Bien sûr, tous les membres de l'encadrement ne jouent pas à ce petit jeu « dangereux » et certains sont corrects.

Rappel de ce que préconisaient le cabinet TECHNOLOGIA, le CHSCT et l'inspection du travail après les suicides de deux salariés à Cléon en avril 2013 et début 2014, (expertise demandée par la direction).

L'expertise a eu lieu en 2014, les experts avaient relevé de nombreux témoignages sur des pressions et chantage sur les grévistes (à la nuit ou aux promotions) et avaient noté «un discours parfois ambigu sur le sujet au niveau de la hiérarchie et des intervenants RH».

Indiquant que : « le secteur d'activité du salarié en nuit a été exposé, selon des témoignages concordants, à une pression orale de type « chantage à la nuit », dans le climat tendu de la négociation de l'accord de compétitivité (hiver 2013)...».

Le cabinet d'expertise demandait également à la direction une :

- Affirmation claire de la loi : droit de grève et droits à l'expression de mécontentement pour les salariés travaillant en nuit (mais aussi pour les autres positions exposées : parcours qualifiant, etc.). Discours clair de la ligne hiérarchique et du service RH.

Les experts préconisaient également : une “ tolérance zéro pour les dérives managériales caractérisées ”.

L'encadrement sous pression.

Le cabinet d'expertise demandait également de mettre fin au «quantitatif nombre de grévistes dans les secteurs».

Les membres de l'encadrement étaient (sont toujours ?) jugés sur le nombre de grévistes dans leurs ateliers respectifs amenant parfois certains hiérarchiques, sous pression, à «faire du chantage».

Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Il y a également eu l'enquête du CHSCT :

- L'enquête du CHSCT avait mis en évidence que **le chantage au maintien ou non en équipe de nuit, lié à l'exercice du droit de grève, avait joué un rôle majeur dans le geste de Cédric.**

- L'enquête de l'inspection du travail, qui constate **“une situation de harcèlement moral dont Monsieur N. Cédric a été victime ”...**

Et puis il y a eu le courrier laissé par Cédric, avant de mettre fin à ses jours :

MERCI RENAULT

MERCI CES ANNÉES DE PRESSION, CHANTAGE AUX NUITS...

OU LE DROIT DE GRÈVE N'EXISTE PAS, NE PAS PROTESTER SINON GARE...

LA PEUR, L'INCERTITUDE DE L'AVENIR SONT DE BONNE GUERRE PARAÎT-IL.

TU EXPLIQUERAS ÇA À MES FILLES CARLOS...

C'est parfois important de rappeler certains événements dramatiques afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

La CGT demande à la direction de rappeler «la loi» et, comme le demandait le cabinet d'expertise Technologia, d'appliquer *une “tolérance zéro pour les dérives managériales caractérisées”*.

Remontez aux militants CGT toutes les pressions, tous les chantages dont vous avez été témoins, ou que vous avez subis.